

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.12

Numéro de la demande : 2023-1491
Demande : Modification des étiquettes du produit – Nouveau site ou nouvelle culture hôte
Demandeur : Bayer CropScience inc.
Produit : BUTEO Start 480 FS
Numéro d'homologation : 31451
Principe actif (p.a.) : Flupyradifurone
Numéro de document de l'ARLA : 3586158

But de la demande

L'objectif de cette demande est de modifier l'étiquette de BUTEO Start 480 FS afin d'ajouter une nouvelle culture : la moutarde (oléagineux et condimentaire).

Évaluation des caractéristiques chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'était requise dans le cadre de la présente demande.

Évaluations sanitaires

Aucune évaluation toxicologique n'était requise dans le cadre de la présente demande.

On a évalué l'exposition professionnelle ainsi que les risques découlant de l'ajout de l'utilisation de ce produit sur les graines de moutarde à l'étiquette du BUTEO Start 480 FS. Aucun risque préoccupant ne devrait découler de cette nouvelle utilisation si les travailleurs suivent le mode d'emploi sur l'étiquette et portent l'équipement de protection individuelle indiqué.

Aucune nouvelle donnée sur les résidus de flupyradifurone dans les graines de moutarde (oléagineuses et condimentaires) n'a été soumise ou n'a été requise pour justifier l'ajout de ces cultures à l'étiquette homologuée du BUTEO Start 480 FS. Dans le cadre de cette demande, on a réévalué les données provenant d'essais sur le terrain visant à mesurer les résidus dans et sur le canola. En outre, des études déjà examinées auparavant sur la transformation des graines de coton et le soja ont été réévaluées pour déterminer le potentiel de concentration des résidus de flupyradifurone dans les produits transformés.

Limite maximale de résidus

La recommandation sur la limite maximale de résidus (LMR) proposée de flupyradifurone est fondée sur les données des essais sur le terrain déjà étudiées et sur les indications fournies par le [calculateur de LMR de l'OCDE](#). Le tableau 1 indique les LMR proposées pour les résidus de

flupyradifurone dans et sur les cultures et les produits transformés. Les résidus dans les denrées transformées qui ne figurent pas au tableau 1 sont assujettis à la LMR proposée pour les produits alimentaires bruts.

TABLEAU 1. Résumé des données des essais en champ de canola, de graines de coton et de soja et des données de transformation utilisées pour étayer la limite maximale de résidus (LMR)

Denrée	Méthode d'application et dose d'application totale (g p.a./ha)	Délai d'attente avant la récolte (jours)	Résidus (ppm)		Facteur de transformation expérimental	Actuellement établies LMR (ppm)	LMR proposée (ppm)
			MPF ET	MPE ET			
Canola	Traitement des semences/56 à 89 + Foliaire/194 à 207 Total : 254 à 289	60 à 170	< 0,010	0,024	Huile raffinée de coton : <1x Huile raffinée de soja : <1x	Sous-groupe de cultures 20A : canola (révisé) : 0,03	Graines de moutarde (de type condimentaire) : 0,03

ppm = parties par million; MPFET = moyenne la plus faible des essais sur le terrain; MPEET = moyenne la plus élevée des essais sur le terrain

Après examen de toutes les données disponibles, il est recommandé d'adopter la LMR proposée au tableau 1 en ce qui concerne les résidus de flupyradifurone dans/sur les graines de moutarde (type condimentaire). Les résidus de flupyradifurone dans/sur les graines de moutarde (type oléagineux) seront couverts par la LMR actuellement établie de 0,03 ppm dans/sur le sous-groupe de cultures 20A : canola (révisé). Les risques alimentaires liés à l'exposition aux résidus de flupyradifurone dans/sur les graines de moutarde (oléagineux et condimentaire) aux LMR proposées et établies se sont avérés acceptables pour la population générale et toutes les sous-populations, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées. Ainsi, les aliments contenant des résidus dans les proportions indiquées dans le tableau 1 sont considérés comme pouvant être consommés sans danger.

Évaluation environnementale

L'extension de l'utilisation de BUTEO Start 480 FS à la moutarde (oléagineuse et condiment) est conforme aux utilisations actuellement autorisées sur l'étiquette. Par conséquent, le risque est acceptable lorsque le produit est utilisé conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette, qui comprend des avertissements visant à atténuer les risques pour l'environnement.

Évaluation de la valeur

Les informations sur la valeur soumises consistaient en un raisonnement scientifique permettant d'extrapoler l'utilisation du BUTEO Start 480 FS sur la moutarde (oléagineux et condimentaire) à partir de son utilisation actuellement homologuée sur le canola. Les données sur la valeur étaient suffisantes pour appuyer l'ajout, sur l'étiquette du produit BUTEO Start 480 FS à un taux

d'application du produit de 625 à 1042 (300 à 500 g) à 100 kg de graines de moutarde (oléagineux et condimentaire). L'ajout de cette allégation sur l'étiquette du BUTEO Start 480 FS permettra aux producteurs de moutarde de disposer d'un produit supplémentaire doté d'un nouveau mode d'action pour lutter contre les altises sur la moutarde.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements fournis et les a jugés acceptables pour appuyer la modification de l'étiquette du BUTEO Start 480 FS pour ajouter la moutarde (oléagineux et condimentaire).

Références

Numéro de document de l'ARLA	Référence
3454337	2023, DACO 10 - Addition of mustard (oilseed and condiment) to the Buteo start 480 FS, DACO: 10.1,10.2.2,10.2.3.1,10.3.1,10.5.1,10.5.2,10.5.3,10.5.4
3454338	2023, DACO 10 - Addition of mustard (oilseed and condiment) to the Buteo start 480 FS, DACO: 10.3.1
3454339	2023, Compilation of trial reports - Addition of mustard to the Buteo start 480 FS, DACO: 10.3.2
3454340	2023, BUTEO start 480 FS (flupyradifurone 480 g/L): DACO 5 Information Supporting the Proposed Use for Mustard (Oilseed and Condiment), DACO: 5.1,5.2

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2024

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9